

## **ANNEXE 5**

Extrait du compte rendu de délibération faisant état de l'intention de modification des PLU  
d'Isigny-sur-Mer et d'Osmanville



L'an deux mil dix-sept, le premier juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire d'Isigny-Omaha Intercom se sont réunis exceptionnellement dans la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sur la convocation qui leur a été adressée par Anne BOISSEL, la Présidente.

Date de convocation : le 18 mai 2017

Date d'affichage : le 18 mai 2017

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : 90

Présents : 74

Votants : 82

**Étaient présents** : Isabelle PLOUGET (Aignerville), Patrick DESHAYES (Asnières-en-Bessin), Marie-Laure TOUCHAIS, (Balleroy-sur-Drome), Philippe LAUNAY (Blay), Daniel PAIN (Bricqueville), Michel LEGER (Cahagnolles), Michel FAUVEL (Canchy), Chantal FAUDEMÉR (Cardonville), Nelly SURET (Cartigny l'Épinay), Denis MARIE (Castillon), Yves MAUDUIT (Castilly), Patrick THOMINES (Colleville-sur-Mer), Claude LEMONNIER (Colombières), Cédric POISSON (Cormolain), Philippe LE BOUCHER (Cricqueville-en-Bessin), Serge LEHIR (Crouay), Pierre LELOUTRE (Deux Jumeaux), Christelle CALENGE (Ecrammeville), Christelle ANDRE (Englesqueville-la-Percée), Alain CORNIERE (Etreham), Alain GERVAIS (Formigny), Alain LEBIGRE (Foulognes), François LEMARIE (Géfosse-Fontenay), Jean-Paul MONTAGNE / Raymonde LEGRAND /Olivier MADELAINE (Grandcamp-Maisy), Laurent KIES / Henri LECHIEN / Michel MAUDUIT/Agnès DUCHESNE / Aline ROGER (Isigny-sur-Mer), Gilbert LEBOURGEOIS (La Bazoque), Monique PICANT (La Folie) , Guillaume BERTIER/ Hubert FURDYNA / Pascal MARIOTTI/Emmanuel BRIARD/ Céline DROUET / Brigitte MOTTIN ( Le Molay-Littry), Sonia MALHERBE (Les Oubeaux),Roland TOSTAIN (Lison), Patrick DELAHAYE (Litteau), Benoît CHATEL (Longueville), Marguerite-Marie BINDAULT-LEMAITRE (Louvrières), Jean-Noël GUIBET (Maisons), Pierre LEFEVRE (Mandeville-en-Bessin), René DEBAYEUX (Monfreville), Albert COURCHANT (Montfiquet), Bertrand MUS (Mosles), Jean FAUVEL (Neuilly-la Forêt) Guy RICHER (Noron-la-Poterie), Odile BENICOURT (Osmanville), Michel MARIETTE (Rubercy), Catherine CATHERINE (Sainte Honorine de Ducey), Jean VALLY (Sainte Honorine des Pertes), Philippe LAILLIER (Saint Laurent-sur-Mer), Joël LEPAGE, Bernard SEBIRE (Sainte Marguerite d'Elle), Rémy EUDES (Saint Marcouf du Rochy), Alain PASQUET (Saint Martin de Blagny), Sylvine BELLEMAIN / Fabien CHEREAU (Saint Paul du Vernay), Alain LEGRULEY ( Saint Pierre du Mont), Rémi CAUVIN (Sallen), Anne BOISSEL (Saon), Pierre SEBERT (Saonnet),Benoît AIMABLE (Surrain), Frédéric RENAUD (Tour-en-Bessin), Michel CAMBRON (Tournières), Evelyne VAUTIER (Trévières),Alain DUMONT (Le Tronquay), Bernard PACARY (Trungy), Antoine de BELLAIGUE ( Vierville-sur-Mer), Laurent MARIE (Vouilly).

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Gilbert MONTAIGNE a donné pouvoir à Marie-Laure TOUCHAIS (Balleroy-sur-Drôme), Mireille DUFOUR a donné pouvoir à Evelyne VAUTIER (Trévières), Eric BARBANCHON a donné pouvoir à Henri LECHIEN (Isigny-sur-Mer), Patricia GADY-DUSQUESNE a donné pouvoir à Alain DUMONT (Le Tronquay), Michel GRANGER a donné pouvoir à Yves LECORDIER (Balleroy-sur-Drôme) : Non valable, Nathalie LEGOUPIL a donné pouvoir à Guillaume BERTIER (Le Molay-Littry), Bernard LENICE a donné pouvoir à Roland ANQUETIL (La Cambe) Philippe PETGES suppléé par Franck BARDET (Saint Germain du Pert), Maryvonne ROSOUX a donné pouvoir à Jean-Paul MONTAGNE (Grandcamp-Maisy).

**Absents et absents excusés** : Laurent AUBRY (Isigny-sur-Mer) Christian DECLOMESNIL (Planquery), Catherine GODARD (Le Molay-Littry), Pierre ANGER (Le Breuil-en-Bessin), Yves LECORDIER (Balleroy-sur-Drôme), Gilbert TORCHEUX (Russy).

## Urbanisme :

### **2. Déclaration d'utilité du projet d'extension de la coopérative d'Isigny Sainte Mère.**

La Coopérative Isigny Ste-Mère a sollicité la Communauté de Communes Isigny-Omaha Intercom pour engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des PLU d'Isigny-sur-Mer et d'Osmanville. Il s'agit d'une procédure dérogatoire d'urbanisme justifiée par un projet d'intérêt général.

Un élu demande si d'autres projets doivent être désignés d'intérêt général, Monsieur FAUVEL répond que cela dépend des projets des chefs d'entreprises du territoire.

Le projet de la coopérative est de construire une nouvelle tour de séchage. Cette réalisation permettrait de créer, en plus du développement de la Coopérative, une cinquantaine d'emplois sur le site. Il n'est pas possible pour la Coopérative d'attendre l'applicabilité du PLUi (janvier 2020). C'est pourquoi, elle sollicite la Communauté de Communes pour engager cette procédure d'urbanisme dérogatoire en parallèle du PLUi. Cette procédure nécessite que le projet d'intérêt général soit porté par la collectivité.

**Vote majoritaire : 1 vote contre**

## Développement économique :

### **3. Proposition d'adhésion à Initiative Calvados.**

Suite à la présentation faite en début de séance, le conseil communautaire est invité à délibérer sur l'adhésion à Initiative Calvados.

Pour 2017 la cotisation est fixée à 0.20 € par habitant, soit un montant de 5 454 €.

**Vote majoritaire : 1 abstention**

### **4. ZA les petits carreaux le Molay-Littry : Détermination du prix de vente des lots et autorisation pour la Présidente à signer les actes de vente.**

Monsieur Montagne prend la parole dans un premier temps pour le prix de vente des lots.

Il rappelle que les travaux de viabilisation de la tranche 2 de la zone d'activités Les Petits Carreaux sont en cours de réalisation.

Afin de formaliser les ventes des parcelles, il convient d'actualiser la délibération fixant le prix de vente, au vu de l'estimation des domaines et conformément aux articles L 2241-1 et R 1511-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire de Balleroy Le Molay-Littry avait délibéré sur les prix suivants :

16 € HT le m<sup>2</sup> pour les parcelles situées le long de l'axe principal et 14 € HT le m<sup>2</sup> pour les parcelles situées au cœur de la zone.

L'estimation des domaines reçue le 5 mai 2017 fixe le prix à 16 € ht le m<sup>2</sup> et indique que les prix formulés dans la demande d'avis n'appellent pas d'observations particulière.

Un élu demande si l'intercommunalité est informée des projets des futurs acheteurs ? Monsieur Montagne indique que dans l'attente de la signature des compromis, il ne communique pas l'identité des acheteurs.

Dans un deuxième temps, le Vice-Président demande à l'Assemblée l'autorisation de signer les actes de vente.